

**SÉANCE ORDINAIRE DU 29 AOÛT 2023
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Province de Québec,

Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets,

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets tenue à la salle 103 du Centre administratif de Roberval et par visioconférence, ce 29^e jour d'août 2023, à 19 h, et à laquelle sont présents :

MEMBRES PARENTS

M^{me} Janot Pagé Kroft, présidente;

M^{me} Annie Girard;

M^{me} Marie-Pier Létourneau;

MEMBRES DU PERSONNEL

M^{me} Marie-Claude Tremblay;

M^{me} Esther Côté;

M. Jérémie Gagnon;

M^{me} Audrey Piquette;

MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ

M. Daniel Gauthier;

M. Pierre Lavoie;

M^{me} Marie-Eve Sasseville;

M^{me} Maryse Perron Chartier;

Visioconférence :

M^{me} Karine Boivin, membre parent;

assistés de M. Patrice Boivin, directeur général, et de M^e Annie Tremblay, secrétaire générale.

Absences :

M. Patrick Guay, membre parent;

M^{me} Chantale Simard, membre du personnel d'encadrement sans droit de vote;

M. Michaël Ottereyes, membre de la communauté.

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Les administrateurs ayant tous reçu l'avis de convocation envoyé par courriel le 18 août 2023 et le quorum étant constaté, la réunion est déclarée ouverte.

2. Mot de bienvenue

M. Patrice Boivin, directeur général, souhaite la bienvenue à tous les membres.

3. Prestation du serment des nouveaux administrateurs

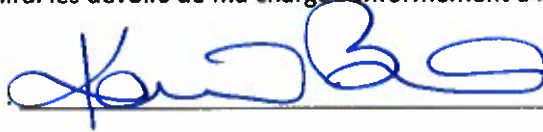
En vertu de l'article 143.3 de la Loi sur l'instruction publique, M^e Annie Tremblay, secrétaire générale, a été désignée par le directeur général pour procéder à l'assermentation des nouveaux membres du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets.

Ceux-ci ont prêté serment de remplir les devoirs de leur charge au meilleur de leur jugement et de leur capacité.

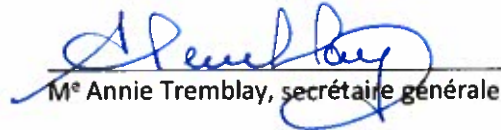
SERMENT DES NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

Je, Karine Boivin, domiciliée au 805, avenue Bergeron, à Roberval, affirme solennellement que je remplirai les devoirs de ma charge conformément à la loi, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Et j'ai signé :



Assermentée solennellement devant moi, le 29 août 2023.



M^e Annie Tremblay, secrétaire générale

Je, Marie-Pier Létourneau, domiciliée au 147, avenue des Chutes, à Dolbeau-Mistassini, affirme solennellement que je remplirai les devoirs de ma charge conformément à la loi, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Et j'ai signé :



Assermentée solennellement devant moi, le 22 août 2023.



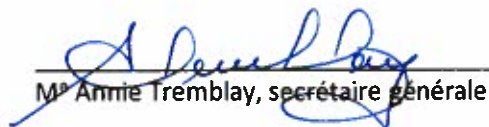
M^e Annie Tremblay, secrétaire générale

Je, Marie-Claude Tremblay, domiciliée au 780, rue des Pins, à Dolbeau-Mistassini, affirme solennellement que je remplirai les devoirs de ma charge conformément à la loi, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Et j'ai signé :



Assermenté solennellement devant moi, le 22 août 2023.



M^e Annie Tremblay, secrétaire générale

Je, Esther Côté, domiciliée au 1470, rue Saint-Georges, à Saint-Félicien, affirme solennellement que je remplirai les devoirs de ma charge conformément à la loi, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Et j'ai signé : 

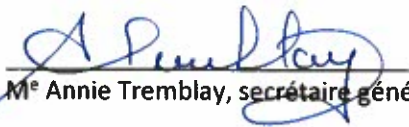
Assermenté solennellement devant moi, le 22 août 2023.


M^e Annie Tremblay, secrétaire générale

Je, Jérémie Gagnon, domicilié au 1361, rue Marie-Simard, à Saint-Félicien, affirme solennellement que je remplirai les devoirs de ma charge conformément à la loi, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Et j'ai signé : 

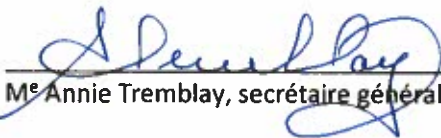
Assermenté solennellement devant moi, le 22 août 2023.


M^e Annie Tremblay, secrétaire générale

Je, Pierre Lavoie, domicilié au 204, rue du Frère-Jude, à Dolbeau-Mistassini, affirme solennellement que je remplirai les devoirs de ma charge conformément à la loi, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Et j'ai signé : 

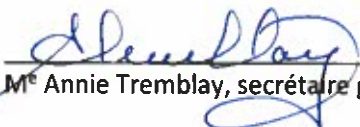
Assermenté solennellement devant moi, le 22 août 2023.


M^e Annie Tremblay, secrétaire générale

Je, Michaël Ottereyes, domicilié au 168, avenue Bernier, app. 1, à Roberval, affirme solennellement que je remplirai les devoirs de ma charge conformément à la loi, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Et j'ai signé : _____

Assermenté solennellement devant moi, le 22 août 2023.


M^e Annie Tremblay, secrétaire générale

4. Dépôt des déclarations d'intérêts 2023-2024

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Gauthier et RÉSOLU unanimement :

CA-0459-08-23

QUE les membres du conseil d'administration prennent acte du dépôt des déclarations d'intérêts qui ont été reçues dans les délais prescrits et remises à la secrétaire générale qui les mettra sous scellé, considérant les renseignements personnels qu'elles contiennent;

QU'il soit convenu que les membres du comité de gouvernance et d'éthique et la présidence soient les seuls à en prendre connaissance.

ADOPTÉ

5. Nomination de la vice-présidence du CA

ATTENDU qu'une seule candidature a été déposée pour le poste de vice-présidence du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets, soit celle de M^{me} Marie-Pier Létourneau;

En conséquence,

CA-0460-08-23

il est PROPOSÉ par M^{me} Karine Boivin et RÉSOLU unanimement :

QUE M^{me} Marie-Pier Létourneau soit nommée vice-présidente du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets.

ADOPTÉ

6. Adoption de l'ordre du jour

L'assemblée dispense la présidente de faire la lecture de l'ordre du jour.

CA-0461-08-23

Il est PROPOSÉ par M^{me} Marie-Eve Sasseville et RÉSOLU unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le sujet suivant et en laissant le point *Affaires nouvelles* ouvert :

- 13.15. Modification de la constitution du comité de gouvernance et d'éthique.

ADOPTÉ

7. Vérification des conflits d'intérêts potentiels

M^{me} Janot Pagé Kroft, présidente, vérifie si certains membres ont un conflit d'intérêts à signaler concernant l'un des points à l'ordre du jour. Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

8. Période de questions accordée au public

Il n'y a pas de questions.

9. Rapports des comités du conseil d'administration

9.1. Comité de vérification

Il n'y a rien à signaler.

9.2. Comité des ressources humaines

Il n'y a rien à signaler.

9.3. Comité de gouvernance et d'éthique

Il n'y a rien à signaler.

9.4. Membre siégeant au CA du Cégep de Saint-Félicien

Il n'y a rien à signaler.

10. Présentation ou information au conseil d'administration

10.1. Affaires découlant du procès-verbal du 20 juin 2023

Les affaires découlant du procès-verbal du 20 juin 2023 sont déposées à titre informatif.

10.2. Affaires découlant du procès-verbal du 27 juin 2023

Les affaires découlant du procès-verbal du 27 juin 2023 sont déposées à titre informatif.

10.3. Correspondance

La liste de correspondance pour la période du 15 juin 2023 au 24 août 2023 est présentée à titre informatif.

10.4. Rapport de la présidence

Le rapport de la présidence pour la période du 21 juin 2023 au 29 août 2023 est présenté à titre informatif.

10.5. Rapport de la direction générale

Le rapport de la direction générale pour la période du 16 juin 2023 au 24 août 2023 est présenté à titre informatif.

10.6. Reddition de comptes

La reddition de comptes est déposée à titre informatif.

10.7. Bilan du Plan d'engagement vers la réussite

Il n'y a rien à signaler.

10.8. Objectifs et orientations de la direction générale 2023-2024

Les objectifs et orientations de la direction générale sont présentés par M. Patrice Boivin pour information. La présidente verra à procéder à l'évaluation de ceux-ci en cours et en fin d'année et à en rendre compte au comité des ressources humaines.

10.9. Rapport annuel 2022-2023 de la responsable du cheminement des plaintes

M^e Annie Tremblay, responsable du cheminement des plaintes, présente, à titre informatif, son rapport annuel pour l'année 2022-2023, et ce, en vertu du Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents.

11. Agenda de consentement

Sur motion dûment proposée par M^{me} Audrey Piquette, tous les dossiers inscrits dans la présente section intitulée « Agenda de consentement » sont adoptés en bloc, sans aucune présentation, discussion ou délibération. Toutefois, aux fins du procès-verbal, chacun des dossiers est consigné de manière distincte, avec son propre numéro de résolution.

11.1. Adoption du procès-verbal du 20 juin 2023

CA-0462-08-23

Il est PROPOSÉ par M^{me} Audrey Piquette et RÉSOLU unanimement :

QUE le procès-verbal du 20 juin 2023 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

11.2. Adoption du procès-verbal du 27 juin 2023

CA-0463-08-23

Il est PROPOSÉ par M^{me} Audrey Piquette et RÉSOLU unanimement :

QUE le procès-verbal du 27 juin 2023 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

11.3. Modification de la Politique relative aux objectifs et aux principes de répartition des ressources

ATTENDU la Politique relative aux objectifs et aux principes de répartition des ressources actuellement en vigueur au Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets;

ATTENDU les modifications apportées à la politique;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du comité de répartition des ressources en date du 27 juin 2023 et sa recommandation positive;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du comité consultatif de gestion en date du 4 juillet 2023;

ATTENDU la présentation effectuée au comité plénier tenu le 22 août 2023;

En conséquence,

CA-0464-08-23

il est PROPOSÉ par M^{me} Audrey Piquette et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets adopte la Politique relative aux objectifs et aux principes de répartition des ressources telle que présentée.

ADOPTÉ

12. Dossiers retirés de l'agenda de consentement (le cas échéant)

Aucun dossier n'a été retiré de l'agenda de consentement pour être discuté par les administrateurs.

13. Dossiers nécessitant une décision

13.1. Budget des écoles, du centre de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes 2023-2024

ATTENDU que le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets doit approuver le budget des écoles, du centre de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes dans le cadre du processus budgétaire 2023-2024 (article 276 de la Loi sur l'instruction publique);

ATTENDU la Politique relative aux objectifs et aux principes de répartition des ressources;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du comité consultatif de gestion le 4 juillet 2023;

ATTENDU la présentation effectuée au comité plénier le 22 août 2023;

En conséquence,

CA-0465-08-23

il est PROPOSÉ par M^{me} Annie Girard et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets approuve les budgets 2023-2024 des écoles, du centre de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes tels que présentés.

ADOPTÉ

13.2. Budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2023-2024

ATTENDU que, conformément à la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2023-2024;

ATTENDU que ce budget prévoit un déficit d'exercice de 888 382 \$ et que le ministre a autorisé le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets à adopter un budget qui prévoit un déficit d'exercice qui excède de 223 036 \$ la limite d'appropriation de l'excédent accumulé représentant 15 % de l'excédent accumulé au 30 juin 2022 exclusion faite de la valeur comptable nette des terrains soit 665 346 \$;

ATTENDU que le produit de la taxe scolaire au montant de 3 885 703 \$ a été établi en prenant en considération :

- une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 84 307 805 \$;
- un nombre de 31 646 immeubles imposables de plus de 25 000 \$, et :
- le taux de 0,09730 \$ du 100 \$ d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2023-2024.

ATTENDU la consultation effectuée auprès du comité consultatif de gestion le 4 juillet 2023;

ATTENDU la présentation effectuée au comité plénier le 22 août 2023;

En conséquence,

CA-0466-08-23

il est PROPOSÉ par M^{me} Marie-Pier Létourneau et RÉSOLU unanimement :

QUE le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette prévoyant des revenus de 141 033 286 \$ et des dépenses de 141 921 668 \$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation.

ADOPTÉ

13.3. Révocation et nouvelle nomination d'un responsable des services électroniques auprès de Revenu Québec

Le point 13.3 a été retiré de la séance du 29 août 2023.

13.4. Amendement à la résolution CA-0360-10-22 : Demande d'autorisation pour la vente d'une portion de terrain située sur le lot 5 605 716 (municipalité de Saint-Augustin)

ATTENDU la résolution CA-0360-10-22 qui autorisait la vente d'une portion de terrain située dans la municipalité de Saint-Augustin;

ATTENDU que la résolution doit être amendée afin de modifier le numéro de lot ainsi que sa superficie;

ATTENDU que les recherches notariales ont démontré que le numéro de lot était le 6 556 684 et que sa superficie était de 862,1 m² au lieu de 457 m²;

En conséquence,

CA-0467-08-23

il est PROPOSÉ par M^{me} Annie Girard et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets amende la résolution CA-0360-10-22 de la façon suivante :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets autorise la vente, par contrat notarié et aux conditions de ce dernier, à la municipalité de Saint-Augustin, d'une portion de terrain située au 710-712, rue Principale à Saint-Augustin, numéro de lot 6 556 684, d'une superficie de 862,1 m², au coût de 1 600 \$.

ADOPTÉ

13.5. Modification de la composition du comité sur l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels

ATTENDU la résolution CA-0364-10-22 qui instituait le comité sur l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels et en acceptait la composition telle que décrite ci-dessous :

- Le responsable de l'accès aux documents;
- Le responsable de la protection des renseignements personnels;
- Le responsable de la sécurité de l'information;
- Le responsable de la gestion documentaire;
- Un représentant des services éducatifs;
- Un représentant du Service des ressources humaines;
- Un représentant du Service des ressources informatiques;
- Une direction d'établissement.

ATTENDU qu'une modification doit être apportée à la composition dudit comité afin d'y ajouter la responsable de la gestion administrative ainsi que l'avocate du Service du secrétariat général, et ce, en raison de leur implication significative dans la gestion courante relative à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels;

En conséquence,

CA-0468-08-23

il est PROPOSÉ par M^{me} Marie-Claude Tremblay et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets modifie la composition du comité sur l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels de la façon suivante :

- Le responsable de l'accès aux documents;
- Le responsable de la protection des renseignements personnels;
- Le responsable de la sécurité de l'information;
- Le responsable de la gestion documentaire;
- Un représentant des services éducatifs;
- Un représentant du Service des ressources humaines;
- Un représentant du Service des ressources informatiques;
- Une direction d'établissement;
- La responsable de la gestion administrative du Service du secrétariat général;
- L'avocate du Service du secrétariat général.

ADOPTÉ

13.6. Demande afin que la MRC de Maria-Chapdelaine et la MRC Domaine-du-Roy soient considérées comme une région éloignée reconnue

ATTENDU l'éloignement géographique de notre centre de services scolaire et le fait qu'il soit éloigné des grands centres;

ATTENDU l'étendue du territoire de notre centre de services scolaire obligeant des membres du personnel à se déplacer sur de longues distances pour travailler;

ATTENDU la présence de notre organisation sur deux MRC, soit la MRC de Maria-Chapdelaine et la MRC du Domaine-du-Roy et que ces MRC sont durement touchées par la pénurie de main-d'œuvre;

ATTENDU les difficultés majeures à recruter de la main-d'œuvre qualifiée et non qualifiée dans notre organisation;

ATTENDU que nous sommes le centre de services scolaire le plus touché par la pénurie de main-d'œuvre dans la région et que nos listes de remplacement sont vides;

ATTENDU nos efforts importants de recrutement dans la région, au Québec, au Canada et à l'extérieur du pays;

ATTENDU les difficultés de fidélisation de nos ressources dans nos milieux, reliées notamment à l'éloignement géographique;

ATTENDU les fortes probabilités que notre centre de services scolaire se retrouve avec d'importants bris de service pendant l'année scolaire 2023-2024, particulièrement dans la MRC de Maria-Chapdelaine;

ATTENDU que près de 200 membres du personnel sont manquants pour combler les besoins à notre centre de services scolaire;

ATTENDU que près de 200 départs à la retraite seront effectifs d'ici 2025, dont 55 % des ressources proviennent de la MRC de Maria-Chapdelaine;

ATTENDU que près de 600 membres du personnel quitteront pour la retraite d'ici 2030, soit 40 % de nos ressources, dont près de 60 % proviennent de la MRC de Maria-Chapdelaine;

ATTENDU que nous devons fournir des services de qualité à nos élèves, mais que la situation de la main-d'œuvre ne facilite pas l'atteinte de cet objectif;

En conséquence,

CA-0469-08-23

il est PROPOSÉ par M. Pierre Lavoie et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets demande que les MRC de Maria-Chapdelaine et de Domaine-du-Roy soient considérées comme étant une région éloignée reconnue afin que tout le personnel travaillant sur ce territoire puisse bénéficier des avantages prévus à cet effet, considérant le territoire couvert par notre Centre de services scolaire.

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets appuie la démarche de la MRC de Maria-Chapdelaine en ce sens.

ADOPTÉ

Demande de huis clos

CA-0470-08-23

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Gauthier et RÉSOLU unanimement :

QUE les membres se réunissent à huis clos. Il est 19 h 50.

ADOPTÉ

Retour en assemblée délibérante

CA-0471-08-23

Il est PROPOSÉ par M^{me} Annie Girard et RÉSOLU unanimement :

QUE le huis clos soit levé à 20 h 12.

ADOPTÉ

13.7. Rapport de la protectrice de l'élève avec recommandations – Dossier CSPB 2022-23-02

ATTENDU l'article 220.2 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU une plainte formulée par un parent à la responsable du cheminement des plaintes le 18 avril 2023;

ATTENDU que la responsable du cheminement des plaintes a référé le parent à la protectrice de l'élève après avoir débuté l'enquête et avoir discuté avec le parent;

ATTENDU le rapport acheminé par la protectrice de l'élève au parent dans lequel elle émet des recommandations;

ATTENDU que les membres du conseil d'administration ont pris connaissance des recommandations;

En conséquence,

CA-0472-08-23

il est PROPOSÉ par M^{me} Esther Côté et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets donne suite aux recommandations de la protectrice de l'élève;

QUE le Centre de services scolaire informe la protectrice de l'élève de la décision du conseil d'administration.

ADOPTÉ

13.8. Modification de la constitution du comité de vérification

ATTENDU l'article 193.1 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que le conseil d'administration doit instituer un comité de vérification qui a notamment pour fonction d'assister les membres du conseil d'administration pour veiller à la mise en place de mécanismes de contrôle interne et à l'utilisation optimale des ressources du centre de services scolaire. Le comité doit s'adjoindre au moins un membre du conseil ayant une compétence en matière comptable ou financière;

ATTENDU qu'une modification doit être apportée à la constitution du comité de vérification;

En conséquence,

CA-0473-08-23

il est PROPOSÉ par M^{me} Maryse Perron Chartier et RÉSOLU unanimement :

QUE le comité de vérification soit constitué des personnes suivantes :

- La présidence ou la vice-présidence;
- La direction du Service des ressources financières;
- Un administrateur ayant une expertise en gestion des ressources financières;
- Deux administrateurs.

ADOPTÉ

13.9. Modification de la constitution du comité des ressources humaines

ATTENDU l'article 193.1 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que le conseil d'administration doit instituer un comité des ressources humaines qui a notamment pour fonction d'assister les membres du conseil d'administration du centre de services scolaire dans l'élaboration d'un profil de compétence et d'expérience ainsi que des critères de sélection des personnes nommées par le centre de services scolaire en application des articles 96.8, 110.5 et 198. Il a aussi pour fonction de proposer au conseil d'administration du centre de services scolaire les critères d'évaluation du directeur général du centre de services scolaire. De plus, il élabore un programme de planification de la relève en gestion au sein du centre de services scolaire;

ATTENDU qu'une modification doit être apportée à la constitution du comité des ressources humaines;

En conséquence,

CA-0474-08-23

il est PROPOSÉ par M. Daniel Gauthier et RÉSOLU unanimement :

QUE le comité des ressources humaines soit constitué des personnes suivantes :

- La présidence ou la vice-présidence;
- La direction du Service des ressources humaines;
- Un administrateur ayant une expertise en gestion des ressources humaines;
- Un administrateur.

ADOPTÉ

13.10. Nomination des administrateurs aux postes vacants au sein du comité consultatif de transport

ATTENDU le Règlement sur le transport des élèves;

ATTENDU que ce règlement établit la composition du comité consultatif de transport;

ATTENDU l'obligation de nommer deux membres du conseil d'administration pour siéger à ce comité;

ATTENDU que les deux postes d'administrateur sont devenus vacants au 1^{er} juillet 2023;

Mise en candidature

M^{me} Janot Pagé Kroft, présidente, ouvre la période de mise en candidature pour l'élection des administrateurs au comité consultatif de transport du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets.

M^{me} Marie-Pier Letourneau propose M^{me} Marie-Claude Tremblay;
M^{me} Marie-Claude Tremblay propose M^{me} Annie Girard;

Clôture de la période de mise en candidature

CA-0475-08-23

Il est PROPOSÉ par M. Jérémie Gagnon et RÉSOLU unanimement :

QUE la période de mise en candidature soit close.

ADOPTÉ

M^{me} Janot Pagé Kroft, présidente, demande dans l'ordre inverse des propositions reçues si chaque candidate accepte ladite proposition faite à leur égard.

M^{me} Marie-Claude Tremblay accepte.

M^{me} Annie Girard accepte.

En conséquence,

CA-0476-08-23

il est PROPOSÉ par M^{me} Audrey Piquette et RÉSOLU unanimement :

DE DÉSIGNER les administratrices suivantes pour siéger au comité consultatif de transport, et ce, jusqu'à la fin de leur mandat :

- M^{me} Marie-Claude Tremblay;
- M^{me} Annie Girard.

ADOPTÉ

13.11. Nomination des administrateurs aux postes vacants au sein du comité de révision

Le point 13.11 a été retiré de la séance du 29 août 2023.

13.12. Nomination des administrateurs aux postes vacants au sein du comité de vérification

ATTENDU la résolution CA-0473-08-23 modifiant la constitution du comité de vérification du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets;

ATTENDU que la présidence ou la vice-présidence siégera d'office à ce comité;

ATTENDU que deux postes d'administrateur sont devenus vacants au 1^{er} juillet 2023, dont celui de l'administrateur ayant une expertise en gestion des ressources financières;

Mise en candidature

M^{me} Janot Pagé Kroft, présidente, ouvre la période de mise en candidature pour l'élection des membres aux postes vacants.

Un administrateur ayant une expertise en gestion des ressources financières :

M. Jérémie Gagnon propose M. Pierre Lavoie.

Un administrateur :

M^{me} Audrey Piquette propose M^{me} Marie-Eve Sasseville.

Clôture de la période de mise en candidature

CA-0477-08-23

Il est PROPOSÉ par M^{me} Maryse Perron Chartier et RÉSOLU unanimement :

QUE la période de mise en candidature soit close.

ADOPTÉ

M^{me} Janot Pagé Kroft, présidente, demande dans l'ordre inverse des propositions reçues si chaque candidate/candidat accepte ladite proposition faite à leur égard.

Un administrateur ayant une expertise en gestion des ressources financières :

M. Pierre Lavoie accepte.

Un administrateur :

M^{me} Marie-Eve Sasseville accepte.

En conséquence,

CA-0478-08-23

il est PROPOSÉ par M. Daniel Gauthier et RÉSOLU unanimement :

DE DÉSIGNER les membres suivants pour siéger au comité de vérification, et ce, jusqu'à la fin de leur mandat :

- M. Pierre Lavoie, administrateur ayant une expertise en gestion des ressources financières;
- M^{me} Marie-Eve Sasseville, administratrice.

ADOPTÉ

13.13. Nomination des administrateurs aux postes vacants au sein du comité des ressources humaines

ATTENDU la résolution CA-0474-08-23 modifiant la constitution du comité des ressources humaines du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets;

ATTENDU que la présidence ou la vice-présidence siégera d'office à ce comité;

ATTENDU qu'un poste d'administrateur est devenu vacant au 1^{er} juillet 2023;

Mise en candidature

M^{me} Janot Pagé Kroft, présidente, ouvre la période de mise en candidature pour l'élection de l'administrateur au poste vacant.

Un administrateur :

M. Daniel Gauthier propose M^{me} Maryse Perron Chartier.

Clôture de la période de mise en candidature

CA-0479-08-23

Il est PROPOSÉ par M^{me} Audrey Piquette et RÉSOLU unanimement :

QUE la période de mise en candidature soit close.

ADOPTÉ

M^{me} Janot Pagé Kroft, présidente, demande si la candidate accepte ladite proposition faite à son égard.

M^{me} Maryse Perron Chartier accepte.

En conséquence,

CA-0480-08-23

il est PROPOSÉ par M^{me} Marie-Pier Létourneau et RÉSOLU unanimement :

DE DÉSIGNER M^{me} Maryse Perron Chartier, administratrice, pour siéger au comité des ressources humaines, et ce, jusqu'à la fin de son mandat.

ADOPTÉ

13.14. Nomination d'un administrateur au poste vacant au sein du comité de gouvernance des ressources informatiques

ATTENDU la résolution CC-8247-11-18 instituant le comité de gouvernance des ressources informatiques du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets;

ATTENDU la résolution CA-0278-05-22 modifiant la composition dudit comité;

ATTENDU que le poste d'administrateur est devenu vacant au 1^{er} juillet 2023;

Mise en candidature

M^{me} Janot Pagé Kroft, présidente, ouvre la période de mise en candidature pour l'élection de l'administrateur au poste vacant.

Un administrateur :M^{me} Annie Girard propose M^{me} Karine Boivin.**Clôture de la période de mise en candidature**

CA-0481-08-23

Il est PROPOSÉ par M^{me} Marie-Claude Tremblay et RÉSOLU unanimement :

QUE la période de mise en candidature soit close.

ADOPTÉ

M^{me} Janot Pagé Kroft, présidente, demande à la candidate si elle accepte ladite proposition faite à son égard.

M^{me} Karine Boivin accepte.

En conséquence,

CA-0482-08-23

il est PROPOSÉ par M. Jérémie Gagnon et RÉSOLU unanimement :

DE DÉSIGNER M^{me} Karine Boivin, administratrice, pour siéger au comité de gouvernance des ressources informatiques, et ce, jusqu'à la fin de son mandat.

ADOPTÉ

13.15. Modification de la constitution du comité de gouvernance et d'éthique

ATTENDU l'article 193.1 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que le conseil d'administration doit instituer un comité de gouvernance et d'éthique qui a notamment pour fonction d'assister les membres du conseil d'administration du centre de services scolaire dans l'application des normes d'éthique et de déontologie. Il a aussi pour fonction d'élaborer les critères et modalités pour l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration du centre de services scolaire. Il s'assure enfin que tous les membres de ce conseil et les membres des conseils d'établissement suivent la formation élaborée par le ministre en vertu du deuxième alinéa de l'article 459.5.

ATTENDU qu'une modification doit être apportée à la constitution du comité de gouvernance et d'éthique;

En conséquence,

CA-0483-08-23

il est PROPOSÉ par M. Daniel Gauthier et RÉSOLU unanimement :

QUE le comité de gouvernance et d'éthique soit constitué des personnes suivantes :

- La présidence ou la vice-présidence;
- La secrétaire générale;
- Trois administrateurs.

ADOPTÉ

14. Affaires nouvelles

Il n'y a rien à signaler.

15. Prochaine séance

La prochaine réunion régulière aura lieu le 12 décembre 2023, à 19 h, au Centre administratif de Dolbeau-Mistassini.

16. Évaluation de la rencontre

Les membres devront remplir le formulaire d'évaluation de façon virtuelle.

Demande de huis clos

CA-0484-08-23

Il est PROPOSÉ par M^{me} Audrey Piquette et RÉSOLU unanimement :

QUE les membres se réunissent à huis clos. Il est 20 h 36.

ADOPTÉ

Retour en assemblée délibérante

CA-0485-08-23

Il est PROPOSÉ par M^{me} Marie-Claude Tremblay et RÉSOLU unanimement :

QUE le huis clos soit levé à 20 h 42.

ADOPTÉ

17. Levée de la séance

CA-0486-08-23

Il est PROPOSÉ par M^{me} Marie-Pier Létourneau et RÉSOLU unanimement :

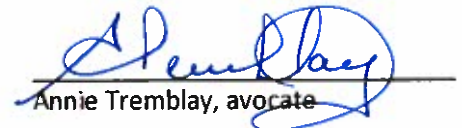
QUE la séance soit levée à 20 h 45.

ADOPTÉ

La présidente,


Janot Pagé Kroft

La secrétaire générale,


Annie Tremblay, avocate